

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2021

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Marc DUPRAZ
Rémi FOUCHAULT
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire) Jean-Pierre GANTNER (adjoint) Thierry ARN (adjoint)

Secrétaire

Catherine KOUMROUYAN (procès-verbal)

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021
- 2. Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG
- 3. Présentation du budget 2022
- 4. Travaux de mise en séparatif 2ème étape : suivi
- 5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation de collecteurs collectif privés du secteur Reblets
- 6. Bibliothèque et local marché : nouveaux projets
- 7. Nomination du bureau de vote pour 2022
- 8. Communications de l'exécutif
- 9. Divers
- 10. Questions du public

Le président, Stéphane Grobéty, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. <u>Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG</u>

Aucune opposition.



3. Présentation du budget 2022

Le président invite Catherine Koumrouyan à présenter les documents du budget communal 2022.

Sont détaillés le budget des investissements, pour lequel Thierry Arn donne quelques explications sur les montants des dépenses et recettes inscrits à l'investissement relatif à la rénovation des terrains de foot, puis le tableau des amortissements et enfin le budget de fonctionnement.

La secrétaire-comptable indique notamment qu'aucune recette n'a été prévue pour l'encaissement de la taxe professionnelle communale, partant du principe que le conseil municipal voterait à nouveau le dégrèvement à 100% de cette taxe. Sans cette exonération, ce sont environ 18'000 F qui seraient perçus par la commune.

Stéphane Grobéty remercie Catherine Koumrouyan pour cette présentation claire et précise et rappelle au conseil municipal que la commission des finances peut se réunir si cela est souhaité. Tel n'est pas le cas.

4. Travaux de mise en séparatif 2ème étape : suivi

Le président passe la parole au maire qui fait part de la fin des travaux de construction de cette étape aux routes de l'Eaumorte et des Rupettes. La réception formelle des canalisations a eu lieu et quelques réparations doivent encore être réalisées.

Hubert Dethurens relate par ailleurs qu'un léger différend demeure avec les propriétaires du chemin vicinal privé Mollaz qui ne sont toujours pas satisfaits. Il estime que, pourtant, tout a été fait pour une remise en état conforme à l'existant avant travaux et regrette que le passage de chevaux ait déjà abîmé ledit chemin ; cela ne relève toutefois pas de la responsabilité de la commune puisque les propriétaires n'avaient pas accepté notre proposition de maintenir l'interdiction de passage aux cavaliers.

5. <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de construction : collecteurs collectif privés Reblets</u>

Sur invitation du président, le maire rappelle le contexte de cette extension nécessaire pour 4 propriétaires du secteur Reblets qui doivent raccorder leurs canalisations sur celles construites à l'impasse des Jumelles. Décision a été prise, en accord avec l'Office cantonal de l'eau, de mettre en œuvre un nouveau projet de collectif privés considérant le montant important de cette réalisation. Il reconnait en outre que cette situation provient de l'urgence dans laquelle a dû être prise la décision de reprendre les travaux non conformes de construction des canalisations aux Jumelles par le promoteur immobilier des 3 maisons du fond de l'impasse. En effet, le réseau du secteur Reblets n'a alors pas été investigué, malgré les recommandations de la commune.



Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 245'000 F destiné à la réalisation de collecteurs collectif privés d'assainissement des eaux - secteur Reblets

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013 ;

vu la problématique identifiée par l'Office cantonal de l'eau (OCEau) et la commune de la mise en système séparatif des eaux des bienfonds du bassin versant du chemin des Reblets, et la nécessité de raccordement de ce secteur sur le réseau collectif privés des Jumelles, afin qu'il soit conforme à la législation applicable en matière de gestion de l'eau;

vu la demande des propriétaires des bienfonds concernés et l'acceptation de la commune de reconnaitre l'intérêt local de cette opération et la confirmation par l'OCEau que le statut d'installation collective privée d'intérêt local est applicable au sens de l'article 27 du règlement d'exécution de la loi sur les eaux du 15 mars 2006 (REeaux-GE – L 2 05.01);

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil SD ingénierie pour l'étude de ce projet d'assainissement ;

vu le projet de construction élaboré par le bureau d'ingénieur SD ingénierie et sa validation par l'Office cantonal de l'eau ;

vu l'adjudication des travaux à l'entreprise Soraco pour un montant de 188'108 F et le mandat de direction technique confié au bureau SD ingénierie ;

vu le projet de clé de répartition déterminant le montant à charge de chaque partie privés / publique, signé par les concernés et annexé à la présente délibération, ainsi que le versement desdites quotes-parts sur le compte dédié ouvert par la commune ;

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par l'OCEau, plus particulièrement le Service de la planification de l'eau, et la validation du projet par ce dernier, valant autorisation de réaliser les travaux ;

vu l'examen en cours du dossier par l'OCEau et par le Conseil du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) relatif à la prise en charge financière de la quote-part communale des travaux de construction par le FIA et sa promesse d'octroi du financement ;

vu l'information détaillée faite aux propriétaires concernés du secteur lors d'une présentation en présence de l'OCEau ;

vu le plan financier annexé à la présente délibération ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de 245'000 F, destiné aux travaux de construction des collecteurs collectif privés d'assainissement des eaux du secteur Reblets.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.157, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.



- 4. De prendre acte que ce crédit sera financé selon le tableau de répartition signé par les parties :
 - pour un montant de 46'452 F représentant les quotes-parts des propriétaires privés liés à l'opération, comptabilisées dans le compte d'investissement 7206.157.63700.928 ;
 - le solde de 198'548 F représentant la part à charge de la commune étant financé au moyen des loyers versés par le FIA, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.157.46120.928.

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.

6. <u>Bibliothèque et local marché : nouveaux projets</u>

Stéphane Grobéty passe la parole à Thierry Arn qui rappelle, en premier lieu, la décision lors du précédent conseil de séparer les deux projets. Il présente à l'aide d'illustrations la nouvelle proposition de M. Golub pour la construction d'un petit bâtiment dans le prolongement des garages sur la place en face de la mairie, afin de disposer d'un local pour le marché et de sanitaires publics. L'exécutif juge ce projet positivement même si certains détails (pente, escalier) doivent être affinés. Il indique également que la locataire qui utilise une petite terrasse sur la place de jeux a été informée que son usage pourrait être supprimé.

L'exécutif communal apporte réponse à quelques questions du conseil municipal quant à l'espace prévu pour la société de pétanques, l'éclairage, l'acceptation par l'Etat d'un toit plat et la taille des sanitaires notamment.

Marc Dupraz se réjouit de voir, enfin, avancer ce projet réclamé depuis plusieurs années par les organisateurs du marché et souhaite vivement la concrétisation à court terme de sa réalisation.

L'exécutif va donc demander à M. Golub de déposer une requête d'autorisation de construire et de préparer les soumissions. Il reviendra vers le conseil avec une délibération pour un crédit de construction, estimé aujourd'hui à 366'000 F mais sans le raccordement aux canalisations qui devra être également inclus.

Concernant le projet de petite bibliothèque, Thierry Arn rapporte avoir mandaté l'entreprise Gilgen pour coordonner la préparation des différents devis nécessaires à la réfection de l'ancien local à l'arrière de la terrasse du caférestaurant, devis qui totalisent environ 30'000 F. M. Golub a également été consulté pour savoir s'il serait possible de prévoir un accès dans la grange audessus. Ce dernier met en garde sur le fait que tout percement nécessitera de reprendre l'intégralité de l'isolation et donc de toucher à la toiture. L'exécutif juge que, d'une part, les coûts engendrés par un tel percement sont disproportionnés et que, d'autre part, cela nécessitera une procédure d'autorisation de construire longue et dont le résultat n'est pas certain. Aussi, il recommande de renoncer à cette idée.



De même, la création d'une ouverture entre ledit local et l'ancienne cabine téléphonique (qui sera désamiantée prochainement) requière également une autorisation de construire. L'exécutif propose en conséquence de maintenir deux locaux distincts à l'usage de ce projet, mais sans changement d'affectation. En effet, il souhaiterait une certaine prudence sur la dénomination de cet espace car une bibliothèque est par principe un espace à accueil public et donc soumis à des normes contraignantes de sécurité.

La question de la mise à disposition d'un point d'eau est également évoquée, mais semble compliquée à résoudre car le local n'est pas relié aux canalisations.

En conclusion, le conseil se rallie à la proposition de l'exécutif de maintenir deux locaux séparés et de démarrer leur réfection. Thierry Arn fait état d'un délai de 6 à 8 semaines pour les fenêtres et la porte. Il consultera Catherine Lachat pour le choix des matériaux, coloris etc.

7. Nomination du bureau de vote pour 2022

Le président informe que les membres actuels se représentent, soit :

- Pascal Koumrouyan, président
- Betty Aldi, suppléante du président
- Elsbeth Romer, vice-présidente
- Connie Fogler, suppléante de la vice-présidente

Le conseil municipal exprime ses remerciements à ces personnes et approuve leur nomination.

8. Communications de l'exécutif

- * Dossier gravières Maury: Hubert Dethurens relate que le canton a pris une décision définitive quant à la cessation des activités de cette gravière, suite à la votation populaire, et donne le calendrier du démantèlement des installations. Il se réjouit que dès 2022, il devrait y avoir beaucoup moins de camions de cette entreprise qui passent par Laconnex. Le document de cette décision sera enregistré sur la plateforme CMnet.
- * Géothermie: le maire fait état de l'article de la Tribune de Genève dans lequel ses propos ont été relayés quant aux dommages imputables à cette campagne de mesures géologiques. En effet, le plafond d'un de nos appartements communaux à la Vy-Neuve est tombé suite au passage des camions. Une expertise sera menée et il s'agira ensuite de déterminer les responsabilités pour la prise en charge des coûts de réparation.
- * Autorisations de construire : le maire mentionne que deux préavis ont été demandés à la commune pour la rénovation des bâtiments de la famille Ducret. Un préavis positif a d'ores et déjà été donné, avec remarque de



tailler la haie bordant la propriété, et le 2ème sera étudié prochainement.

- * Rénovation logement: Thierry Arn informe que la salle de bain de l'appartement sis 14 Maison-Forte sera prochainement désamiantée et rénovée, à l'instar de ce qui a été fait l'an dernier dans l'autre logement.
- * Rénovation terrains stade: Thierry Arn relate que l'appel d'offres marché public sera déposé cette semaine, maintenant que le sondage du terrain a montré que le sol était très peu pollué.
- * Places de crèche à Aire-la-Ville: il a été confirmé à Thierry Arn que, sur les 15 dossiers d'habitants de Laconnex reçus, seules 2.4 places ont pu être attribuées. En effet, de nombreux dossiers concernent le placement de bébés et les places sont limitées pour cette tranche d'âge. Cela semble être également le cas pour les autres communes partenaires.

9. Divers

- * Association des parents d'élèves Soral/Laconnex : Stéphane Grobéty fait état d'une demande de l'APESL pour une rencontre avec la commission école du conseil municipal. Une date sera fixée en fin de séance.
- * Membres suppléants du conseil municipal : le président a reçu un courrier qui informe de la décision du Grand Conseil de modifier la loi sur l'administration des communes en vue de permettre aux conseils municipaux qui le souhaitent de nommer des suppléants. Il rappelle que le présent conseil, lors de la consultation, avait déclaré son opposition à une telle nomination.
- * Patrouilleuses scolaires: Maxime Dethurens souhaite savoir s'il est correct que la commune de Soral souhaite faire participer la commune de Laconnex aux frais engendrés par les patrouilleuses. La mairie n'a reçu aucune demande dans ce sens.
- * Vidéosurveillance: Rémi Fouchault demande si ce dossier a avancé constatant que les dépôts sauvages continuent à la déchetterie. L'exécutif reste dans l'attente des SIG qui doivent consulter l'entreprise Salt pour savoir si la gaine électrique, qui semble déjà présente sur site mais dont on ignore où elle mène, pourrait être utilisée. En effet, la creuse d'une tranchée pour poser un tube est extrêmement onéreuse et les SIG ne veulent pas entrer en matière pour participer aux coûts, alors qu'ils seraient demandeurs pour poser des bornes de recharge de véhicules électriques sur le parking. Le maire questionne en outre la proportionnalité des coûts de gestion d'une telle installation (visionner les images, porter plainte etc.).



- * Réfection des jardins Maison-Forte 2: Jean-Luc Baur demande quel était précisément le mandat confié à l'entreprise Setex pour la reprise des jardins et fait part de sa déception quant au résultat. Hubert Dethurens répond qu'il s'agissait uniquement de remettre de la terre pour combler l'affaissement du terrain, l'entretien régulier du gazon étant de la responsabilité des locataires. Question est également posée de savoir si cette réfection concernait aussi les jardins Vy-Neuve 3. Le secrétariat vérifiera.
- * Déchetterie : Jean-Luc Baur indique que les autocollants sur les bennes enterrées auraient besoin d'être changés car ils sont devenus illisibles.
- * Manifestations Noël: Thierry Arn informe que le DIP s'oppose à l'organisation de grande fête; aussi seul un petit événement comme l'an dernier sera prévu à l'école. Selon un court sondage, les aînés sont très motivés pour se réunir à nouveau, aussi la mairie organisera le repas habituel le 19 décembre.
- * Rencontre avec le conseil municipal de Soral : Catherine Koumrouyan fait part que cette rencontre est confirmée le jeudi 11 novembre à 19h à la mairie de Soral.

10. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 21h.

Catherine Koumrouyan Secrétaire communale